



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/10/15

Reçu en Préfecture le : 02/11/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 26 octobre 2015**  
**D - 2015/493**

***Aujourd'hui 26 octobre 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Interruption de séance de 17h10 à 17h20

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Madame Ana maria TORRES, Madame Sandrine RENU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE

## **Encaissement de participations financières pour la Semaine Bleue 2015. Décision. Autorisation.**

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux, en lien avec ses partenaires, se mobilise pour s'associer au dispositif national de la Semaine Bleue dont l'objectif est de valoriser auprès de tous les publics les projets menés pendant l'année par les différents acteurs institutionnels et associatifs en direction des seniors.

Ce rendez-vous annuel programmé du 12 au 17 octobre 2015 avait pour thématique : "A tout âge : créatif et citoyen ".

Cet événement dédié aux 46 000 seniors bordelais mobilise de nombreux acteurs associatifs et institutionnels pour offrir sur 6 jours de nombreuses animations gratuites et accessibles aux 60 ans et plus (bal, séance de cinéma, conférences, visites, animations dans les clubs seniors, etc....).

A cette occasion, la Ville de Bordeaux qui souhaite valoriser la parole des seniors, leur expérience, leurs savoirs et porter la vieillesse comme un véritable atout de notre société a organisé, pour clôturer la manifestation, deux journées de débats autour d'intervenants prestigieux : l'Université des Cheveux Blancs.

Cette dernière édition a suscité l'intérêt du Groupe Malakoff Médéric et de Logévie qui ont décidé de renouveler leurs contributions financières respectives à hauteur de 5 000 € et de 3 000 €.

Aussi, et si tel est votre avis, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire

- à encaisser les participations financières du Groupe Malakoff Médéric et de Logévie, et à signer tous les documents afférents,
- à émettre les titres de recettes correspondants, d'un montant respectif de 5 000 € pour le Groupe Malakoff Médéric et de 3 000 € pour Logévie sur la sous-fonction 61. Ces montants seront réaffectés en crédits sur le budget de la Direction Générations Seniors et Autonomie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 octobre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Nicolas BRUGERE**



## Convention de partenariat

Entre,

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2014 reçue en Préfecture de la Gironde le 28/03/2014.

Ci-après dénommée la « Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux »

D'UNE PART

Et

LOGEVIE, SA d'HLM, Entreprise Sociale pour l'Habitat, 12 rue Chantecrit BP 222, 33042 Bordeaux cedex, représentée par son Directeur général, François Cornuz.

Ci-après dénommée « LOGEVIE »

D'AUTRE PART

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

### PREAMBULE

La Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux, en lien avec les partenaires, se mobilise pour s'associer au dispositif national de la Semaine Bleue dont l'objectif est de valoriser auprès de tous les publics les projets menés pendant l'année par les différents acteurs institutionnels et associatifs en direction des seniors.

Ce rendez-vous annuel qui se déroulera du 12 au 17 octobre 2015 aura pour thématique cette année encore "A tout âge : créatif et citoyen".

Cet événement dédié aux 46 000 seniors bordelais mobilisera de nombreux acteurs associatifs et institutionnels pour offrir sur 6 jours de nombreuses animations gratuites et accessibles aux 60 ans et plus. (Bal, séance de cinéma, conférences, visites, animations dans les clubs seniors, etc....)

A cette occasion, la ville de Bordeaux qui souhaite valoriser la parole des seniors, leur expérience, leurs savoirs, et porter la vieillesse comme un véritable atout de notre société, organise pour clôturer la manifestation deux journées de débats autour d'intervenants prestigieux : l'Université des Cheveux blancs.

« LOGEVIE », qui capitalise sur son savoir-faire historique en matière de services aux seniors et personnes âgées a souhaité soutenir « La Semaine Bleue », en rejoignant le collectif des partenaires associés.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

#### Article 1 – Objet

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de « La Semaine Bleue », manifestation organisée par la Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux qui se déroulera du 12 au 17 octobre 2015.

#### Article 2 – Obligations de LOGEVIE

LOGEVIE a décidé de soutenir la Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux pour « La Semaine Bleue ».

A ce titre, elle versera à la Ville de Bordeaux une somme de **3 000 euros TTC (Trois mille euros)** dont le versement sera effectué selon les modalités financières stipulées en l'article 4.

#### Article 3 – Obligations de la Direction Générations Seniors et Autonomie

La Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux s'engage à :

- faire apparaître le logo de LOGEVIE sur tous les supports de communication de la manifestation : affiches, flyers, kakémonos, programmes, invitations
- mentionner LOGEVIE en tant que partenaire sur le site internet de la Mairie de Bordeaux
- inviter LOGEVIE à l'inauguration et sur tous les temps forts
- remettre à LOGEVIE des invitations (print/internet) à destination de ses partenaires, de ses salariés et de ses locataires.

#### Article 4 – Modalités de versement

Le soutien de LOGEVIE d'un montant de 3 000 euros sera versé en une fois.

Cette participation financière sera créditée

Sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82

Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX

Identification FR9521

Ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE – BORDEAUX

Au nom de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale

ou par chèque à l'ordre de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale.

#### Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 12 octobre au 17 octobre 2015.

#### Article 6 – Dénonciation de la convention

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

Article 7 – Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 8 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland  
F-33077 Bordeaux cedex

- Pour LOGEVIE 12 rue Chantecrit BP 222  
33042 Bordeaux cedex

Fait à Bordeaux en l'Hôtel de Ville en 3 exemplaires,

Le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour LOGEVIE

M. Alain JUPPÉ  
Maire de Bordeaux

M. François CORNUZ  
Directeur général



## Convention de partenariat

Entre,

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2014 reçue en Préfecture de la Gironde le 28/03/2014.

Ci-après dénommée la « Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux »

D'UNE PART

Et

Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, 21 rue Laffitte, 75317 Paris cedex 09, représenté par son Directeur de l'Action Sociale, Monsieur Pascal ANDRIEUX, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée « Groupe Malakoff Médéric »

D'AUTRE PART

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

### PREAMBULE

La Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux, en lien avec les partenaires, se mobilise pour s'associer au dispositif national de la Semaine Bleue dont l'objectif est de valoriser auprès de tous les publics les projets menés pendant l'année par les différents acteurs institutionnels et associatifs en direction des seniors.

Ce rendez-vous annuel qui se déroulera du 12 au 17 octobre 2015 aura pour thématique cette année encore "A tout âge : créatif et citoyen".

Cet événement dédié aux 46 000 seniors bordelais mobilisera de nombreux acteurs associatifs et institutionnels pour offrir sur 6 jours de nombreuses animations gratuites et accessibles aux 60 ans et plus. (Bal, séance de cinéma, conférences, visites, animations dans les clubs seniors, etc....)

A cette occasion, la ville de Bordeaux qui souhaite valoriser la parole des seniors, leur expérience, leurs savoirs, et porter la vieillesse comme un véritable atout de notre société, organise pour clôturer la manifestation deux journées de débats autour d'intervenants prestigieux : l'Université des Cheveux blancs.

Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, Retraite qui capitalise sur son savoir-faire historique en matière de services aux seniors et personnes âgées a souhaité soutenir « La Semaine Bleue », en rejoignant le collectif des partenaires associés.

Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

#### Article 1 – Objet

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de « La Semaine Bleue », manifestation organisée par la Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux qui se déroulera du 12 au 17 octobre 2015.

#### Article 2 – Obligations du Groupe Malakoff Médéric

Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, a décidé de soutenir la Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux pour « La Semaine Bleue ».

A ce titre, il versera à la Ville de Bordeaux une somme de **5 000 euros TTC (Cinq mille euros)** dont le versement sera effectué selon les modalités financières stipulées en l'article 4.

#### Article 3 – Obligations de la Direction Générations Seniors et Autonomie

La Direction Générations Seniors et Autonomie de la Ville de Bordeaux s'engage à :

- faire apparaître le logo de Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, sur tous les supports de communication de la manifestation : affiches, flyers, kakémonos, programmes, invitations
- mentionner de Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, en tant que partenaire sur le site internet de la Mairie de Bordeaux
- inviter Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, à l'inauguration et sur tous les temps forts
- remettre à Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, des invitations (print/internet) à destination de ses partenaires, de ses salariés et de ses locataires.

#### Article 4 – Modalités de versement

Le soutien du Groupe Malakoff Médéric d'un montant de 5000 euros sera versé en une fois.

Cette participation financière sera créditée

Sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82

Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX

Identification FR9521

Ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE – BORDEAUX

Au nom de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale

ou par chèque à l'ordre de Monsieur le Receveur des Finances de Bordeaux Municipale.

#### Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 12 octobre au 17 octobre 2015.

#### Article 6 – Dénonciation de la convention

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

Article 7 – Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 8 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland  
F-33077 Bordeaux cedex

- Pour Malakoff Médéric, Retraite ARRCO, 21 rue Laffitte, 75317 Paris cedex 09,

Fait à Bordeaux en l'Hôtel de Ville en 3 exemplaires,

Le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour Malakoff Médéric, Retraite ARRCO

M. Alain JUPPÉ  
Maire de Bordeaux

M. Pascal ANDRIEUX  
Directeur de l'Action Social